

Conditions d'emploi :

Travail indépendant ou saisonnier, pluriactivité : des formes d'emploi plus répandues dans les milieux montagnards

L'emploi en zone montagne présente une forte saisonnalité, tout particulièrement dans les secteurs liés au tourisme. Sur un an, les employeurs en montagne ont recruté des travailleurs saisonniers à hauteur de 21 800 équivalents temps plein. Les besoins supplémentaires en main-d'œuvre sont surtout importants durant les mois d'hiver, au cœur des stations. La moyenne montagne enregistre un pic d'activité plus modeste en été. Les emplois courts accroissent les risques de précarité, obligeant certains actifs à cumuler plusieurs activités professionnelles. Le poids des non-salariés est particulièrement important dans les territoires montagnards, du fait de la prégnance de l'agriculture.

Caroline Anguier, Anna Simon, Insee

En montagne plus qu'ailleurs, la nature et l'intensité de l'activité économique varient au cours de l'année, nécessitant un renfort temporaire de main-d'œuvre à diverses périodes. Ces besoins sont surtout liés au tourisme et, dans une moindre mesure, aux cycles de production de l'agriculture. Ils surviennent aussi ponctuellement dans d'autres secteurs, pour remplacer des salariés en congés ou répondre à une forte demande, en période de Noël par exemple.

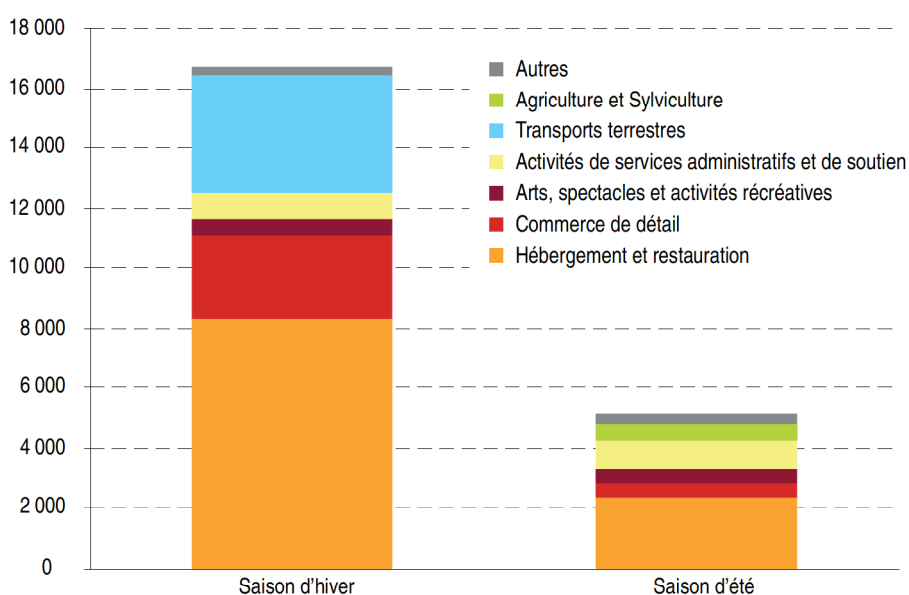
Sur la période de novembre 2012 à octobre 2013, quelque 142 600 contrats salariés ont permis de répondre à l'accroissement saisonnier de l'activité dans les zones de montagne de la région. Le cumul du nombre d'heures associées à ces contrats ne représente toutefois que l'équivalent de 21 800 emplois à temps plein (ETP) sur l'année, soit 2,9 % des emplois (ETP) en zones de montagne, certains contrats étant conclus pour des durées très courtes. Les trois quarts de ce volume annuel d'emploi ont été mobilisés durant la saison d'hiver (les mois de novembre à avril).

De nombreux travailleurs temporaires mobilisés pour la saison d'hiver dans les Alpes

La saison d'hiver 2012-2013 a généré 16 700 emplois ETP dans les communes de montagne des Alpes, pour quelques centaines seulement dans le Massif central et le Jura. Chaque année, de nombreux touristes viennent pratiquer des sports de neige dans les Alpes françaises. En période hivernale, la population de certaines communes de l'est de la région double, voire davantage. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont les plus gros utilisateurs de main-d'œuvre saisonnière. Ils concentrent

1 Un recours important aux contrats saisonniers dans l'hébergement et la restauration

Répartition des emplois saisonniers (ETP) selon la saison en zone montagne



Note : Les dates de début et de fin de saison ont été déterminées pour chaque des secteurs d'activité et des zones géographiques étudiées (massifs). Pour la plupart des secteurs, la saison d'hiver recouvre tout ou partie des mois de novembre à avril et la saison d'été tout ou partie des mois d'avril à octobre.

Sources : Insee, DADS 2012 et 2013

à eux seuls la moitié du volume d'emploi saisonnier utilisé de novembre à avril (8 300 emplois ETP) (figure 1). Un autre quart des besoins émane du secteur des transports, principalement dans le domaine des remontées mécaniques. Les activités de transport de voyageurs emploient aussi des travailleurs à la saison, pour assurer la liaison entre les gares/aéroports et les lieux de séjour par exemple. Le commerce doit également recruter du personnel supplémentaire pour répondre à la demande locale. En zone de montagne, près de 15 % des ETP de la saison d'hiver sont offerts dans ce secteur, qui inclut notamment la vente d'articles de sport.

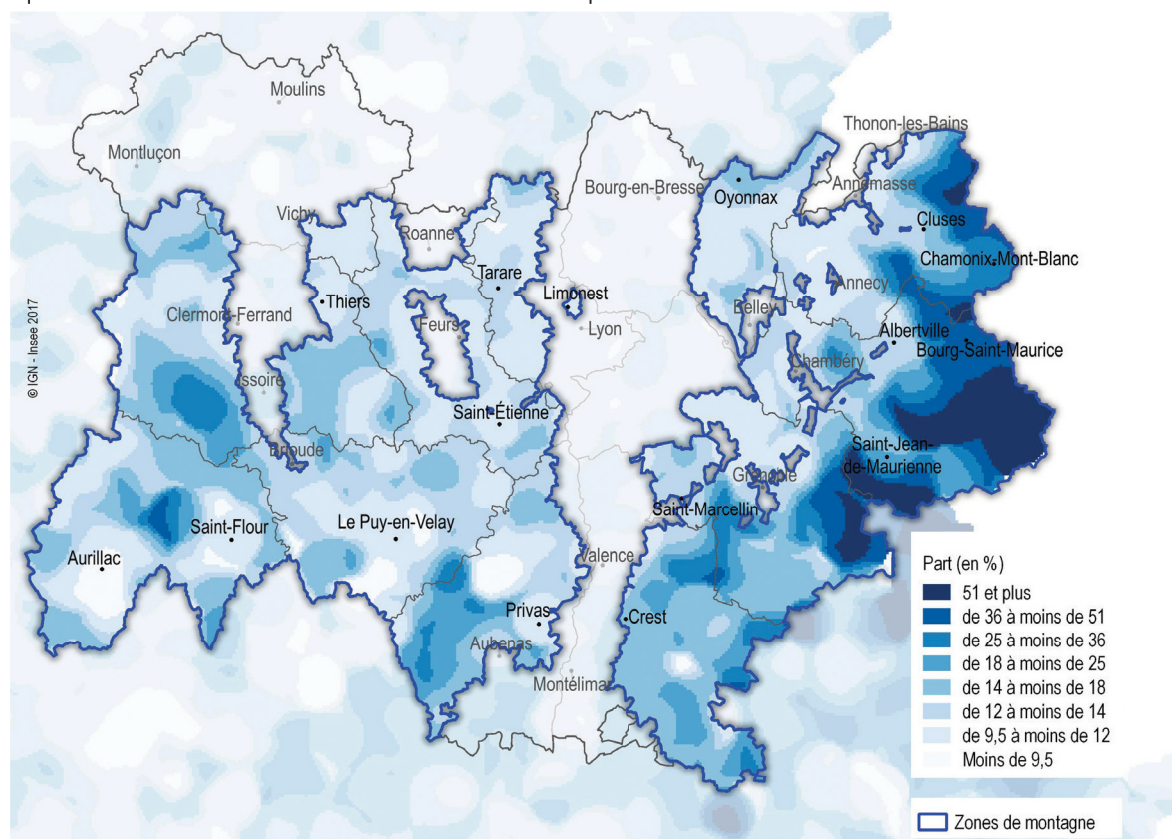
Celle-ci est souvent couplée aux activités de location, comme celle de skis et d'autres matériels de glisse. La saisonnalité hivernale concerne aussi des métiers du secteur des arts, spectacles et activités récréatives, comme les encadrants de sports et loisirs (catégorie dans laquelle on retrouve une partie des moniteurs de ski).

Une saisonnalité surtout estivale en moyenne montagne

En dehors des massifs d'altitude, les besoins en main-d'œuvre saisonnière s'étalent principalement sur une période de juin à

2 Une part importante de contrats courts dans les montagnes des Alpes et de l'Ardèche

Part des emplois en contrat à durée déterminée ou en intérim dans l'emploi salarié



Source : Insee, Recensement de la population 2013

octobre¹, avec un pic d'activité en juillet et août. Ils correspondent, surtout, à de faibles volumes de travail. Ainsi, les 77 500 contrats temporaires enregistrés au cours des mois d'avril à octobre 2013 en zone montagne représentent à peine 5 120 équivalents temps plein annuels. Ce volume d'emploi est proportionnellement plus élevé dans les Alpes, où la fréquentation touristique estivale génère une activité plus importante, que dans les deux autres massifs.

En volume, les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont ceux qui emploient le plus de travailleurs saisonniers en été, suivis par les activités administratives et de soutien puis l'agriculture. Dans la Drôme et l'Isère, des ouvriers agricoles sont embauchés pour assurer la récolte des fruits. Les communes de montagne viticoles du Beaujolais ou du Diois recrutent, elles, durant la période des vendanges.

Dans les territoires de montagne du Massif central, le pic d'activité en période estivale a nécessité le recours à 34 500 contrats courts en 2013, équivalant à quelque 1 390 ETP. L'agriculture ainsi que les activités des arts, spectacles et activités récréatives

(métiers de guide touristique, de musée ou encadrant d'activités sportives) y génèrent proportionnellement plus d'emplois saisonniers que dans les zones alpines. Ces deux secteurs représentent respectivement 18 % et 16 % du volume de travail ETP en été.

Un statut et des conditions d'emploi plus précaires

Les travailleurs occasionnels, comme les saisonniers, cumulent davantage de contrats à durée déterminée d'une année sur l'autre et ne disposent pas tous d'un travail régulier une fois la saison terminée. Dans les communes classées montagne, 15 % des salariés sont concernés par des contrats courts, contre 11 % dans les communes hors zone de montagne. Parmi eux, 13 % travaillent en contrat à durée déterminée et 2 % en intérim. Dans la partie des Alpes située en zone montagne, cette part est encore plus importante (18 %) (figure 2). Toutefois, parmi ces salariés en contrat court, deux sur trois travaillent à temps complet. Ces derniers sont majoritairement des saisonniers du tourisme avec des missions s'étalant sur des

périodes de travail plus longues que dans les autres massifs et des journées aux amplitudes horaires importantes.

D'autres types de précarité sont les marqueurs de ces emplois, comme celle liée au logement. En haute montagne, de nombreux saisonniers ne parviennent pas à se loger en station où les loyers atteignent des montants prohibitifs. Ils descendent le plus souvent s'installer dans les communes de vallée. D'autres salariés optent pour la colocation, parfois dans de petites surfaces, ou plus rarement, se replient sur des habitats temporaires sans confort, tels que les mobile-home. Dans le Massif central et dans celui du Jura, les emplois de courte durée sont moins souvent de nature touristique. Les salariés en CDD travaillent aussi plus souvent à temps partiel qu'à temps complet.

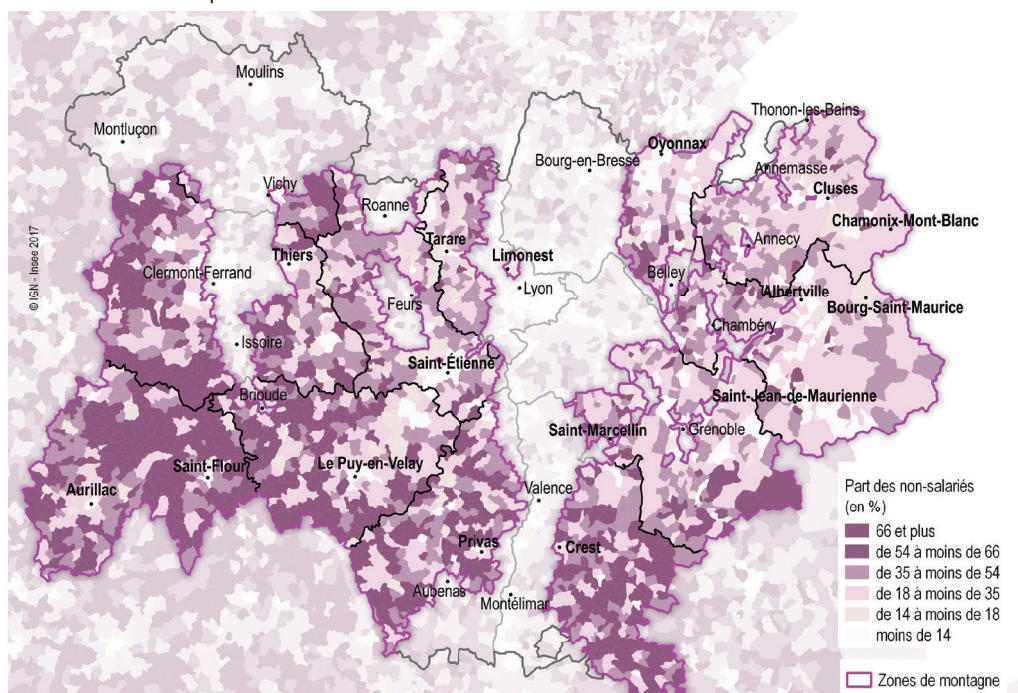
Cumuler plusieurs métiers ou activités est plus fréquent en haute-montagne

La pluriactivité est une pratique ancienne et inhérente aux économies de montagne. Historiquement, elle a été un moyen pour les hommes d'atténuer les contraintes induites par les milieux naturels, de remédier à la saisonnalité et à la modicité des revenus

¹ La durée et la période saisonnières varient en fonction de l'activité. Exemple : les vendanges vont s'étendre de septembre à fin octobre.

3 Les non-salariés nombreux dans le Massif central

Part des travailleurs non-salariés dans l'emploi total



Source : Insee, Recensement de la population 2013

montagnards. Ce mode d'organisation du travail consiste à combiner plusieurs activités professionnelles rémunérées (salariées ou non) au cours de l'année, de façon successive ou simultanée. Aujourd'hui encore, la pluriactivité relève bien souvent d'un impératif économique, permettant à ceux qui la pratiquent d'assurer une continuité de l'emploi et de sécuriser leurs revenus. Elle recouvre toute une palette de situations telles que salarié dans un restaurant d'altitude puis serveur en bord de mer quelques mois plus tard, moniteur de ski pendant la saison d'hiver et d'une colonie de vacances l'été, ou encore apiculteur et guide de montagne...

Lors du dernier recensement agricole, près de 8 600 chefs d'exploitation en commune de montagne déclaraient cumuler deux activités professionnelles, soit près d'un sur cinq. La pluriactivité agricole est surtout répandue dans les communes de montagne des Alpes

(Savoie et Isère surtout) car elle est favorisée par la double saisonnalité. Les conditions climatiques étant difficiles en haute montagne avec des hivers très longs, les agriculteurs exercent souvent une seconde activité professionnelle pendant la saison hivernale. Généralement, ils trouvent celle-ci sur place, dans les stations.

En montagne, près d'un travailleur sur six est non-salarié

Les emplois non-salariés prennent une place importante en zone de montagne. Ainsi en 2013, 158 400 emplois, soit 16,1 % des emplois des communes de montagne sont exercés par des non-salariés (figure 3). Cette part n'est que de 10,7 % dans le reste de la région où le tissu économique, relativement dense, est plus propice au salariat. Les exploitants agricoles, les artisans, les

commerçants ou encore les indépendants dans les métiers du sport et de l'animation constituent la majorité des emplois non-salariés en montagne. Dans les zones montagneuses de tradition agricole du Puy-de-Dôme, du Cantal et du Diois, un tiers des non-salariés relèvent de l'agriculture et au total, plus d'un cinquième de l'ensemble des emplois est occupé sous le statut d'indépendant.

La part des emplois non-salariés est aussi élevée dans les bassins touristiques d'altitude. Moniteurs et éducateurs sportifs, restaurateurs, petits détaillants ou artisans du bâtiment figurent parmi les formes de professions non-salariées les plus courantes. Entre 2008 et 2013, l'emploi non-salarié en zone montagne a augmenté de 5,3 %, limité par la poursuite du déclin agricole. Le nombre d'emplois non-salariés a progressé deux fois plus vite dans le reste de la région. ■

Méthodologie

Mesure de l'emploi saisonnier

Le code du travail ne prévoit pas de contrat dit « saisonnier ». Pour repérer l'emploi saisonnier, l'Insee a développé une méthode consistant à repérer les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité.

Pour une zone géographique, une « saison » est alors définie par un secteur d'activité, une date de début et une date de fin. Une activité est qualifiée saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (1^{er} quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur les deux années pour s'assurer de la récurrence des saisons. Les activités saisonnières retenues comportent un minimum de 150 postes sur son territoire afin de ne pas prendre en compte des activités marginales.

Le nombre d'emplois pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et celle de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

Pour la mesure de l'emploi saisonnier, le champ est celui de l'ensemble des emplois salariés. La source utilisée est celle des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) de 2012 et 2013. Les zones géographiques correspondent à celles de l'étude à savoir les zones de montagne déclinées par massifs. La détection de la saisonnalité s'est faite sur les secteurs A38 et A88 de la nomenclature d'activité Naf-rev2.